



**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 Juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le Dix Huit Juillet à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni à l'Espace Culturel Jean Piat sous la présidence de **Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

Date de convocation : 13 Juillet 2020

Date d'affichage : 13 Juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 23

La séance est ouverte à 10 h 30

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard WATTEAU

Il est procédé à l'appel des membres

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, CRINCKET Claude, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard,

Absents excusés :

M. BUISSE Jean-Louis donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
M. DECALONNE Jean-Louis donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme DESROUSSEAU Patricia donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette
Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. GHESTEM Charles-Edouard

Absents : M. LEUILLETTE Serge – Mme WAUCQUIER Isabelle

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR : Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la délibération portant sur la convention constitutive du groupement de commandes pour la mutualisation des assurances

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 Juin 2020 :

Le compte rendu de la séance du 10 Juin 2020 n'appelle aucune observation.
Il est adopté à l'unanimité.

2020 / 3 / 1 – Constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2021

Conformément à la circulaire du 23 Juin 2020 de Monsieur le Préfet du Nord, il convient de procéder à la désignation de 6 personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire de la liste du jury criminel pour l'année 2021.

Le tirage au sort porte toujours sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par le code électoral (article L 17) et se déroule de la façon suivante : un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré.

N° Page	N° Ligne	Nom et prénom du juré
180	9	PAVY Guillaume
124	5	HOCHART Danièle épouse DURAND
39	3	CHOQUART Christophe
120	5	HAUGUEL Julien
16	1	BILLON Gabriel
178	8	OVAN Roger

2020 / 3 / 2 – Commission Communale des Impôts Directs

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts modifié par la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 - art. 146 (V), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (pour les communes de plus de 2000 habitants)
-

Afin que cette nomination puisse avoir lieu, le conseil municipal dresse une liste de 32 noms conformément aux conditions de l'article 1650.

Parmi ces commissaires, le Directeur des services fiscaux choisira les membres définitifs qui seront au nombre de 8 titulaires et 8 suppléants.

Commissaires titulaires

- Madame CHUFFART Marie-Claude
- Monsieur BARBE Eric
- Monsieur VANDEPUTTE Claude
- Madame DESROUSSEAU Patricia
- Madame LEFROU Liliane
- Monsieur WILLOQUAUX Michel
- Monsieur COQUELET Gérard
- Monsieur DUTILLEUL Francis
- Monsieur FROISSANT Denis
- Monsieur TANGUY Yves
- Madame BULTEY Dominique
- Monsieur DEVOLDRE Bernard
- Monsieur DELBROUCQ Damien
- Monsieur DENNIN Jean-Claude
- Monsieur SION Paul
- Monsieur FOULON James

Commissaires suppléants

- Monsieur GHESTEM Michel
- Monsieur BUISSE Jean-Louis
- Monsieur DECALONNE Jean-Louis
- Madame VENANT Jocelyne
- Madame BRASIER Christel
- Monsieur MELI René
- Monsieur MOUVAUX Evrard
- Monsieur TAILLIEU Philippe
- Monsieur DESQUIENS Jean-Marie
- Monsieur BEROUDIAUX Michel
- Madame BORTOLIN Régine
- Monsieur CALLENS Grégory
- Monsieur DUFAY Yannick
- Monsieur REYNAERT Vincent
- Madame DEMOULIN Valérie
- Monsieur CHANTRY Jean-François

2020 / 3/ 3 – Désignation des membres à la Commission d’Appel d’Offres

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Considérant qu’à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner les membres de la Commission d’Appel d’Offres et ce, pour la durée du mandat.

Considérant que, pour une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée, outre le Maire, président de la CAO, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, en application de l’article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

1 liste est présentée :

Titulaires	Suppléants
Eric BARBE	David LLANES
Jean-Louis BUISSE	Bernard WATTEAU
Aurélie DYRDA	Béregère LOUNICI

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires

Eric BARBE
Jean-Louis BUISSE
Aurélie DYRDA

Membres suppléants

David LLANES
Bernard WATTEAU
Béregère LOUNICI

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d’appel d’offres à caractère permanent.

2020 / 3/ 4 – Suppression du poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Considérant qu’un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet est vacant depuis le 1^{er} Octobre 2019 en raison du départ pour mutation de l’agent nommé sur cet emploi ;

Vu l’avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal réuni le 12 Mars 2020 ;

Il est proposé à l’Assemblée la suppression du poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale à compter du 1^{er} Septembre 2020.

Délibération adoptée à l’unanimité

2020 / 3/ 5 – Autorisation de remboursement des frais de participation à la colonie

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2019/5/2 du 16 décembre 2019, le conseil municipal a fixé le montant de la participation des familles pour la colonie organisée du 5 au 17 juillet 2020 et défini les modalités de paiement. Cette délibération précise également qu'en cas de désistement après inscription, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'inscription d'un enfant chérengeois à ce séjour et du règlement de la participation qui s'élève à 560 euros.

Malheureusement, suite à un accident empêchant l'enfant de participer à une quelconque activité, son inscription a fait l'objet d'un désistement.

Au regard de la situation médicale de cet enfant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser à la famille le montant de la participation, soit 560 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

DECISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CGCT

- d'accepter la proposition de la Société CHOQUET COUVERTURE – sise Parc d'Activité de la Broye – Rue du Chauffour – 59710 ENNEVELIN pour assurer la réfection de la toiture du complexe sportif rue Jean Ochin, objet d'un marché à procédure adapté n° 2020-002. Le montant du marché s'élève à 247 879,33 € H.T.

COMMUNICATION DIVERSE

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00